# Décret portant assentiment à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et aux annexes A, B et C, faites à Strasbourg le 25 janvier 1988, ainsi qu'au Protocole d'amendement à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, fait à Paris le 27 mai 2010

* Date : 22-09-2014
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2014206166
* Author : MINISTERE DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Le Parlement de la Communauté germanophone a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique - Sortiront leur plein et entier effet :

1° la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, et les annexes A, B et C, faites à Strasbourg le 25 janvier 1988;

2° le Protocole d'amendement à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, fait à Paris le 27 mai 2010.

Promulguons le présent décret et ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Eupen, le 22 septembre 2014.

Le Ministre-Président,

O. PAASCH

La Vice-Ministre-Présidente, Ministre de la Culture, de l'Emploi et du Tourisme,

I. WEYKMANS

Le Ministre de la Famille, de la Santé et des Affaires sociales,

A. ANTONIADIS

Le Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique,

H. MOLLERS

\_\_\_\_\_\_\_

Note

Session 2014-2015

Document parlementaire : 16 (2014) N° 1 Projet de décret

Compte rendu intégral : 22 septembre 2014, N° 4 Discussion et vote